Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_036-DE

Mairie de GUEGON

Place du Général de Gaulle
56120

Tél 02 97 22 20 64
Fax 02 97 22 30 63

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal séance du 31/03/2026

Date de la convocation
25/03/2026

L' an 2026, le 31 Mars à 20 heures , le Conseil Municipal de la Commune de GUEGON, régulièrement convoqué , s' est réuni à la Mairie de GUEGON, sous la présidence de Marie-Noëlle AMIOT, Maire

Date d'affichage
25/03/2026

Présents : Mme AMIOT Marie-Noëlle, Maire, Mmes : GABOREL Nadine, HAYS Rachel, LE LABOURIER Hélène, MALABOEUF Florence, MARTINEZ Solange, PEDRONO Rozenn, PERON Carinne, PERRÉ Corinne, ROUSSEAUX Lydia, MM : BRUNEL Philippe, CHARLO Romain, CONNAN Anthony, FAUCHEUX Jean-Luc, GUIHUR Damien, GUILLAUME Samuel, HEURTEBIS Bruno, LE COZ Eric, NOEL Valentin

Nombre de membres	
En exercice :	19
Présents :	19
Votants :	19

Secrétaire de séance : M. CHARLO Romain

Réf : 04-26-036

Objet : CONSTITUTION DES COMMISSIONS MUNICIPALES

A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Mention exécutoire : Oui

Madame le Maire rappelle :
Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.
Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.
Elle propose de créer dix commissions municipales chargées d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au Conseil.
Elle propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.
Madame le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1er : le Conseil municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :
Commission Finances
Commission Communication
Commission Jeunesse & sport

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260403-04_26_036-DE

Commission Culture et affaires scolaires
Commission Patrimoine et tourisme
Commission Voirie-matériel
Commission Urbanisme
Commission Bâtiments communaux
Commission Affaires agricoles
Commission Marchés publics à procédure adaptée (MAPA)

Article 2 : Les commissions municipales comportent un nombre indéterminé de membres, chaque membre pouvant faire partie de plusieurs commissions.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :
Commission Finances : M. HEURTEBIS, M. FAUCHEUX, Mme GABOREL, M. GUIHUR, M. NOËL, Mme LE LABOURIER.
Commission Communication : Mme LE LABOURIER, Mme MARTINET, Mme HAYS, Mme MALABOEUF, Mme PERRÉ, M. CONNAN.
Commission Jeunesse & sport : M. LE LABOURIER, Mme MARTINET, M. CHARLO, Mme PEDRONO, Mme MALABOEUF, M. LE COZ.
Commission Culture et affaires scolaires : Mme PERRÉ, M. NOËL, Mme MARTINET, Mme MALABOEUF, Mme ROUSSEAUX, M. CONNAN, Mme PERON.
Commission Patrimoine et tourisme : M. CONNAN, M. LE COZ, Mme ROUSSEAUX, M. BRUNEL, Mme PERRÉ, Mme LE LABOURIER.
Commission Voirie-matériel : M. FAUCHEUX, M. LE COZ, M. HEURTEBIS, M. GUILLAUME, M. GUIHUR, M. BRUNEL, Mme PEDRONO, Mme HAYS, Mme LE LABOURIER.
Commission Urbanisme : M. GUIHUR, Mme HAYS, Mme PEDRONO, Mme GABOREL, M. BRUNEL, M. HEURTEBIS.
Commission Bâtiments communaux : M. CONNAN, M. CHARLO, M. GUILLAUME, M. BRUNEL, M. LE COZ, M. FAUCHEUX.
Commission Affaires agricoles : M. FAUCHEUX, M. NOËL, M. HEURTEBIS, M. BRUNEL, Mme ROUSSEAUX.
Commission Marchés publics à procédure adaptée (MAPA) : M. HEURTEBIS, M. FAUCHEUX, M. GUIHUR, Mme GABOREL, M. CHARLO.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme:
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUEGON * 56 (Morbihan) *